

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****Identification du produit : RATS ET SOURIS BLOCS - HPCRATPATE**

**Description du produit :** rodenticide anticoagulant sous forme de blocs paraffinés prêt à l'emploi contenant 0.005% de BROMADIOLONE et 0.001% de DENATONIUM BENZOATE.

**Type d'utilisateur :** professionnels ; professionnels formés ; particuliers/non professionnels

**Usage**

**Usage :** Produit biocide (TP 14), appât bloc (BB).

**Utilisation déconseillée :** Autres que celles indiquées.

**FOURNISSEUR :** HAUTE PERFORMANCE CHIMIE  
ZAC DES EPALITS  
42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

Tél.: 04.77.76.99.31

Fax : 04.77.76.98.83

Email : [hpchimie@hpchimie.com](mailto:hpchimie@hpchimie.com) - [www.hpchimie.com](http://www.hpchimie.com)

**1.2 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange**

En raison des propriétés anti vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

Symboles et indications de danger selon le règlement 1999/45/CE :

Xn Nocif.

Phrases de risque :

R20 Nocif par inhalation

R48/20/21/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion

Symboles et indications de danger selon le règlement 1272/2008 :

Catégorie de danger : STOT RE 2

Symbole de danger : SGH08

Mention de danger : ATTENTION

Phrases de danger :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée

## 2.2Éléments d'étiquetage

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1999/45/CE:



**Xn - Nocif**

Symboles et indications :

Xn Nocif.

Phrases de risque :

R20 Nocif par inhalation.  
R48/20/21/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion.

Phrases de sécurité:

S2 Conserver hors de de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.  
S20/21 Ne pas manger, boire et fumer pendant l' utilisation.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu' en prenant toute précaution d' usage.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage et l' étiquette.  
S49 Conserver uniquement dans le récipient d' origine.

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



**ATTENTION**

Symboles et indications de danger :

Catégorie de danger : STOT RE 2  
Symbole : SGH08 :  
Mention de danger : ATTENTION

Phrases de danger :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel)
P103	Lire l'étiquette avant utilisation (usage non professionnel)
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P314	Consulter un médecin en cas de malaise
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale
P301 + P310 :	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

**2.3Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique de la substance active : 3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-3-hydroxy-1- phenylpropyl]-4- hydroxycoumarin  
Formule moléculaire de la substance active : C30H23BrO4

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	0.005% (0.05g/kg)	T+, T, N	R26/27/28 R48/23/24/25 R50/53	Acute tox category 1 ; H300; H310; H330 Specific tox for the target organs (repeated exposure); H372 Water acute tox category 1; H400 Water chronic tox category 1; H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.001% (0.01g/kg)	Xn, Xi	R20/22; R38; R41; R52/53	Acute Tox 4 (*); H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
Autres composants			QSP 100			

**4 MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**Informations générales :** La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.

Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

**Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

**Après ingestion:**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112). Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

**Après inhalation:**

Respirer de l'air frais et se reposer.

**4.2 Principaux symptômes et effets différés aigus**

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

**4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication** : Anticoagulants.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés** : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

**5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

**5.3 Conseils aux pompiers**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

**6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

**Autres consignes voir chapitre 8 et 13.**

## 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants et manipuler les céréales avec une petite pelle.

Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.**

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Stocker le produit à une température inférieure à 40°C. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Nationaux : N/A

Communautaire : N/A

Biologique : N/A

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

**Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :**

**Protection respiratoire :** porter un masque pour ne pas respirer les poussières.

**Protection des mains :** gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

**Protection des yeux :** pas nécessaire.

**Protection de la peau :** vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement :** placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### **9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales :**

Aspect : bloc paraffiné

Couleur : vert

Odeur : caractéristique

**Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :**

PH : 6.40 à 21.0 °C après 1 min

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet

Point éclair : sans objet

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés oxydantes : Non oxydant

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

### **10.1 Réactivité**

N/A.

### **10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

Suivre les indications de l'étiquette.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Non connue.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Exposition aux températures élevées.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Aucun.

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

## **11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **Information sur préparation à 0.005% de Bromadiolone:**

**Irritation cutanée :** Non irritant (lapin)

**Irritation des yeux :** Non irritant (lapin)

**Sensibilisation de la peau :** Non sensibilisant (cobaye)

### **Information sur la substance active :**

#### **Toxicité orale aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat : 1,31 mg/kg poids corporel (bw) (rats mâles et femelles)

DL<sub>50</sub> chien : 8,1mg/kg bw

#### **Toxicité dermique aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat : 23,31 mg/kg bw (rats mâles et femelles)

#### **Inhalation aiguë :**

LC<sub>50</sub> rat : 0,43 µg/L (males and females combined)

NOAEL rat : 2.5 µg/ kg bw/jour

NOAEL lapin : 0.5 µg/kg bw/jour (lapin)

Toxicité maternelle (lapin) : LOAEL 2 µg/kg bw/jour/ NOAEL < 2 µg/kg bw/jour

Toxicité Développementale (lapin): LOAEL 2 µg/kg bw/jour/NOAEL 4 µg/kg bw/jour

**Effets dangereux :** la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

## **12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

### **12.1 Toxicité**

#### **Bromadiolone :**

Effets toxiques sur les poissons, planctons et autres organismes aquatiques : Risque limité sur l'eau.

*Oncorhynchus mykiss* : 96 h LC50 = 2.86 mg/L (nominal).

*Daphnia magna* : 48 heures immobilisation EC50 = 5.79 mg/L (nominal) .

*Pseudokirchneriella subcapitata* 72 heures inhibition de croissance (gr) ErC50 = 1.14 mg/L

(Moyen géométrique de la mesure initiale de la conc. et la moitié du LOQ).

Boues activés : 3 heures d'inhibition de la respiration EC50 = 132.8 mg/L (extrapolée).

Effets sur s lombrics et autres organismes non cible :

Toxicité aiguë sur *Eisenia fetida* : 13 jours LC50 = 918 mg/L sol mouillé.

Effets sur les vertébrés terrestres :

Toxicité aiguë sur mammifères : LD50 = 1.31 mg/kg bw (rat).

Toxicité aiguë sur oiseaux : LD50 = 134 mg/kg bw (Cailles Japonaises).

Par voir alimentaire pour oiseaux 10-jours LC50 = 28.9 mg/kg nourriture.

Toxicité sur la reproduction des oiseaux NOEC = 0.26 mg/L eau de boisson (Cailles Japonaises).

#### **Denatonium benzoate :**

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes)(96h): >400mg/L

*Daphnia magna* EC50 (48h):13mg/L

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Bromadiolone:**

La Bromadiolone n'est pas facilement biodégradable dans des conditions environnementales pertinentes ni lors du traitement des eaux d'égout. Suivi et taux de dégradation dans l'eau : aucune hydrolyse n'a été trouvée lors des recherches à pH 7 et pH10 ; donc a priori l'hydrolyse de la bromadiolone dans l'environnement ne devrait pas être un processus significatif dans l'environnement. pH 9, 50°C : pas d'hydrolyse de la bromadiolone durant les 120 jours de test.

Dégradation photolytique / photo-oxydative à la lumière naturelle a une latitude de 52° N, en solution aqueuse : DT50 = 2.98 minutes (été) et 30.4 minutes (hiver) à un rendement quantique de 0.25.

DT50 = 74.5 minutes (été) et 768 minutes (hiver) à un rendement quantique de 0.01.

**Denatonium benzoate:**

Dans l'eau : Dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

### 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Bromadiolone:**

Le test de bioconcentration a échoué suite à de fortes mortalités.

Facteur de bioconcentration (calculé à partir d'un log Kow de 3.8) = 339.

**Denatonium benzoate:** LogPow=0,9

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Bromadiolone :** Répartition dans le sol (partition) coefficient (KD) : 71.2-1250 mL/g (adsorption) coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique du sol (KOC) : 3530 à 41600 mL/g (adsorption), valeur moyenne de 14770 mL/g utilisée pour les calculs. Pas de dépendance au pH observée.

La bromadiolone est considérée comme légèrement et non mobile dans le sol.

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

### 12.5 Résultat des évaluations PBT et PvB

**Bromadiolone :** Le critère de détermination P pour l'eau est réalisé et en complément, la bromadiolone remplit le critère P de REACH pour le sol si on considère les métabolites persistants et toxiques.

Le critère B est en cours de révision. Le critère T est complété pour la bromadiolone. Pour résumer, les inconnues relatives au critère B ne peuvent être clarifiées pour le moment et la bromadiolone devrait être considérée comme une substance potentiellement PBT.

**Denatonium benzoate:** Pas de données.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Bromadiolone :** Pas de données.

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

**Déchets / produits non utilisés :**

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

**Emballages souillés :**

Pour les professionnels : Rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

N/A.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

N/A.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N/A.

### 14.4 Groupe d'emballage

N/A.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

N/A.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le transport de ce produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

N/A.

**15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Règlementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE

CAR (Competent authority report Bromadiolone)

Directive 453/2010/CE

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

N/A

**16 AUTRES INFORMATIONS****Phrases de risque et de sécurité pour la formulation : section 2**Phrases de risque :

R20

Nocif par inhalation.

R48/20/21/22

Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion.

Phrases de sécurité :

S2

Conserver hors de de la portée des enfants.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

S20/21

Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.

S49

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Phrases de danger et de prudence selon le règlement 1272/2008 : formulation sections 2**Phrases de danger :

H373 :

d'une exposition prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou

Conseils de prudence :

P102

Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel)

P103

Lire l'étiquette avant utilisation (usage non professionnel)

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols

P234

Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P314

Consulter un médecin en cas de malaise



P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale  
 P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).

**Phrases R et phrases H pour les composants : section 3**

<p>R22 : Nocif par ingestion          R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion          R26/27/28 : Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.          R38 : Irritant pour la peau          R41 : Risque de lésions oculaires graves          R48/23/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.          R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique          R52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p>	<p>H300 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.          H302 : Nocif en cas d'ingestion.          H310 : Mortel par contact cutané.          H315 : Provoque une irritation cutanée.          H318 : Provoque des lésions oculaires graves.          H330 : Mortel par inhalation.          H332 : Nocif par inhalation.          H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.          H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.          H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---	--

Acute Tox 1 : Toxicité aiguë catégorie 1

Acute Tox 4 : Toxicité aiguë catégorie 2

Skin Corrosive 2 : Corrosion/irritation cutanée

Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 3

Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.